



- Bureautique
- CAO / DAO / PAO
- BTP
- FEEBat
- Gestion

Cautions bancaires et retenues de garanties en marchés publics et privés

Objectifs

- Maîtriser la réglementation
- Quelles garanties choisir ?
- La caution de fin de travaux
- La loi du 16 juillet 1971

Dates et durée

22 mars 2018
½ journée (3.5 h)
De 9h à 12h30

Les marchés publics

- Les articles du code des marchés publics
- Retenue de garantie, garantie à première demande ou caution personnelle et solidaire : Quel choix pour l'entreprise ?
- A quelles obligations s'engage l'entrepreneur ?
- L'avance forfaitaire et l'avance facultative
- La caution de bonne fin de travaux

Pré-requis

Maîtriser les fondamentaux de son métier

Moyens Pédagogiques

Supports de cours adaptés
– Etude de cas concrets

Public concerné

Responsables et membres des services financiers

Les marchés privés

- La loi n° 71-584 du 16 juillet 1971 instaurant la retenue de garantie
- La caution de bonne fin de travaux
- La garantie de paiement : Savoir la réclamer en cas de résiliation abusive du contrat ou d'un marché
- Les cautions en cas de sous-traitance

Dispositif de suivi / évaluation

Fiches d'évaluation finale de la formation – Contact post-formation avec l'intervenante

Lieu

FFB GRAND PARIS
10 rue du Débarcadère
75017 PARIS

Tarif

310 €. HT/pers soit 372 € TTC

Contact

Paul BOYER
Tel : 01 40 55 11 55
Fax : 01 40 55 11 70